



LA JALIOROMAINE - REGLEMENT

Article 1 : Date de l'épreuve

Après accord de la CDCHS (Commission des courses hors stade), la jalioromaine organisé par le Comité d'Animation de Saint Romain de Jalionas se déroulera le dimanche 11 Octobre 2020 à la salle polyvalente de Saint Romain de Jalionas.
départ à 8h45 pour le trail et 9h15 pour le cross.

Article 2 : Document obligatoire à l'inscription

Pour participer à cette compétition de course hors stade, il est nécessaire d'être titulaire d'une licence sportive en cours de validité (Licences Athlé "Compétition", "Entreprise", "Running" ou un Pass "J'aime Courir" de la FFA, licences FSCF, FSGT, UFOLEP, UNSS ou UGSEL) ou d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition de moins de 12 mois. Ce certificat est conservé un an par l'organisateur. Aucun dossard ne pourra être attribué à un coureur ne remplissant pas les conditions précédentes.

Article 3 : Adhérents

Les adhérents du Comité d'Animation, inscrits à une activité pour l'année 2020/2021, et ayant déjà fourni un certificat médical pour cette activité, sont dispensés de la présentation du document de l'article 2 le jour de l'inscription au cross.

Article 4 : Distance

cross 10km et trail 20km (350 D+)

Article 5 : Catégories

Le Cross et le trail sont strictement réservés aux concurrents nés à partir de 2001.

Aucun dossard ne pourra être attribué à un coureur ne remplissant pas les conditions précédentes.

Tout participant doit signaler son abandon éventuel à l'organisation avant de quitter le site de la course.

Article 6 : Droits d'engagement

Le droit d'engagement est fixé pour l'édition 2020 à :
Cross : 7 euros en solo et 12 euros en duo
Trail : 12 euros en solo et 20 euros en duo

Article 7 : Déroulement

Pas d'inscription sur place, uniquement en ligne.
Le départ de l'épreuve est fixé à 9h15.

L'itinéraire balisé, emprunté par les concurrents est décrit sur le plan du parcours ci-joint.

- ☞ Parcours en autonomie complète, pas de ravitaillement.
- ☞ UDPS69 assure les premiers secours avec deux véhicules spécialisés (un VPSP et un VL) et 6 secouristes.

Article 8 : Résultats et dotations

Les résultats et la remise des récompenses auront lieu à partir de 12 heures.

Une coupe est remise aux trois premiers du SCRATCH.

La liste des résultats est disponible en ligne sur le site www.lajalioromaine.com

Article 9 : Recours

Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire, la distance, voire d'annuler l'épreuve en cas de force majeure

Article 10 : protocole COVID

La situation sanitaire oblige les organisateurs à adapter l'organisation.

En ce sens, tous les participants doivent prendre connaissance de la chartre (ci-dessous) et leur inscription valide la signature de celle-ci.

CHARTE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement « **LA JALIOROMAINE 2020** », je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- > Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
- > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
- > Ne pas cracher au sol
- > Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- > Respecter et laisser les lieux publics propres
- > Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.

10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports